

Gapeau

15, avenue Joseph-Clotis - Tél. 04.94.12.81.90
Eurosud publicité : 04.94.24.90.90 - hyeres@nicematin.fr

CUERS vendredi 8 mars 2013

Un premier Contrat d'avenir pour l'association Essor 83

Grande nouveauté pour l'association Essor 83 qui vient de formaliser son premier emploi bénéficiant d'une mesure de contrat d'avenir. Ce CDI (contrat à durée indéterminée), financé à 75 % pendant trois ans par le dispositif des contrats d'avenir et à 25 % par les fonds associatifs de l'association gestionnaire d'Essor 83, est dévolu au jeune Franck Malvicino. Ce dernier est embauché comme moniteur d'atelier de l'Établissement de service et d'aide par le travail (ESAT) Essor 83, principalement en activités espaces verts. Il sera plus particulièrement tuteuré par Olivier Malamaire, moniteur principal de la structure. Au cours de cette période de trois ans, l'association s'engage à le qualifier en lui permettant d'obtenir le Certificat de qualification de la formation de moniteur d'atelier (CQFMA) dispensé par l'Institut régional de travail social de Marseille.

Trois établissements

L'association Essor 83 gère trois établissements. Tout d'abord, l'ESAT, situé dans



Entouré de Michel Yvon, directeur de la mission locale du Coudon au Gapeau et Charles Coulomb, président de l'association Essor 83, Franck Malvicino a signé son CDI bénéficiant d'une mesure de contrat d'avenir ⁽²⁾.

(Photo F. G.)

la ZAC des Bousquets où sont employés 60 travailleurs handicapés, qui propose aux particuliers et aux collectivités ou entreprises tous types de travaux d'espaces verts, débroussaillage et élagage ⁽¹⁾. Également, un foyer d'hébergement de travailleurs ESAT de 13 places (sis chemin de la Fouan de Bro-

quier) et enfin, un service d'accompagnement à la vie sociale de 31 places (ZAC des Bousquets). L'ensemble des personnes prises en charge ont une notification d'orientation décidée par la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

1. Un service commercial se tient à la disposition des clients au 04.94.00.03.76. Les particuliers peuvent bénéficier d'une déduction d'impôt de 50 %.

2. Étaient également présents: Vincent Myard, directeur de l'ESAT Essor 83 ; Françoise Sorasio, déléguée du personnel des établissements et Olivier Malamaire, moniteur principal de l'Établissement et service d'aide par le travail.

F. G.